



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Programme
sur l'homme
et la biosphère

SC-15/CONF.227/7
PARIS, le 15 avril 2015
Original anglais

**Conseil international de coordination
du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**
Vingt-septième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle XII (Bâtiment Fontenoy)
8-12 juin 2015

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : COMPTE RENDU SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE SORTIE

1. En mai 2013, le Conseil international de coordination du MAB adoptait la stratégie de sortie, qui a pour objet d'améliorer la crédibilité et la qualité du Réseau mondial des réserves de biosphère et d'aider les États membres à fixer les normes requises afin de rendre leurs réserves de biosphère pleinement fonctionnelles et conformes aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. La stratégie de sortie concernait 262 sites dans 74 pays (à l'exclusion des sites inscrits en 2003), dont quatre sites transfrontaliers. Trois retraits de sites ont été effectués par deux pays (le Royaume-Uni et l'Autriche) depuis l'adoption de la stratégie de sortie.

2. Le Secrétariat a suivi les trois étapes de la stratégie de sortie en adressant un premier courrier en octobre 2013 aux sites n'ayant jamais remis de rapport d'examen périodique ni répondu à la recommandation reçue du CIC-MAB (catégorie A), ainsi qu'aux sites tenus d'envoyer avant le 30 septembre 2015 un rapport apportant la preuve qu'ils satisfont aux critères requis (catégorie B). Plusieurs lettres de rappel ont été envoyées, dont les sept ultimes relances adressées par le Président du Conseil international de coordination du MAB en novembre 2014, comme indiqué à l'étape 3.

3. Selon les indications fournies par les pays au Secrétariat du MAB, si tous les pays concernés envoient leur rapport avant la date limite du 30 septembre 2015 (catégories A et B), le Secrétariat du MAB devrait recevoir un total de 185 rapports d'examen périodique, qui devront être examinés par le Comité consultatif à sa prochaine session afin qu'il adresse ses recommandations au Conseil international de coordination du MAB à sa 28^e session. S'agissant des recommandations relatives au suivi, leur nombre devrait s'approcher à la 28^e session de celui des deux dernières sessions du Comité consultatif (soit 30 à 50 recommandations relatives au suivi).

4. Depuis la mise en place du processus d'examen périodique, 502 rapports ont été examinés par le Comité consultatif (461 rapports d'examen périodique examinés par le Conseil du MAB). Depuis la 21^e session du Comité consultatif, qui s'est tenue en février 2015, le Secrétariat a déjà reçu 25 autres rapports d'examen périodique (et un rapport de suivi) en réponse directe à la stratégie de sortie. Le Secrétariat du MAB attend également 41 rapports d'examen périodique de la part des sites inscrits en 2003, 2004 et 2005. À ce jour, 18 pays n'ont jamais soumis de rapport d'examen périodique pour aucun de leurs 37 sites et 8 pays n'ont jamais soumis d'examen périodique pour aucun de leur site. Le Comité consultatif devrait donc examiner un total de 226 rapports d'examen périodique à sa prochaine session.

5. Depuis l'adoption de la stratégie de sortie, le Comité consultatif s'est particulièrement efforcé d'indiquer clairement dans chacune de ses recommandations si le site satisfaisait ou non aux critères du Cadre statutaire.

6. Plusieurs États membres ont sollicité l'assistance du Secrétariat du MAB, des bureaux de l'UNESCO et des réseaux régionaux dans le processus d'examen périodique et une aide leur a été apportée sous forme de visites techniques, de réunions avec les délégations permanentes et d'envoi de modèles de rapports d'examen périodique.

7. Le CIC-MAB est invité à formuler des observations sur les moyens d'aider efficacement les pays qui le souhaitent et pour lesquels la décision indique que le site ne satisfait toujours pas aux critères, avant le terme de la stratégie de sortie (30^e mois suivant le début du processus, soit avril 2016).

8. Le Conseil du MAB est invité à commenter les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de sortie et à donner des orientations sur la façon dont le Comité consultatif peut traiter au mieux la quantité sans précédent de rapports d'examen périodique et de recommandations de suivi que le Secrétariat du MAB devrait recevoir d'ici au 30 septembre 2015.

9. Le Conseil du MAB est également invité à confirmer les procédures et les échéances concernant les pays et les sites inscrits sur la liste provisoire (sites pour lesquels les recommandations indiquent qu'ils ne satisfont pas aux critères) ainsi que les sites n'ayant pas fourni de rapports dans les délais impartis par la stratégie de sortie, malgré l'envoi du dernier rappel.